

## REGLEMENT DU CONCOURS

### POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE PAR UN ALUMNI DE L'ENSBA LYON DANS LE JARDIN GABRIEL ROSSET (69002)

---

#### 1- CONTEXTE

---

La Ville de Lyon a lancé en 2022 son premier budget participatif. Il s'agit d'un dispositif qui permet à tous les habitants et habitantes de participer à l'amélioration de leur quartier et de leur ville.

Chacun peut partager une idée d'aménagement, de travaux, d'équipements, sur les lieux qu'il fréquente régulièrement, comme les stades, les écoles, les parcs, les bibliothèques...

Au printemps 2022, ce sont 1 427 idées qui ont été déposées sur la plateforme Oyé ! par les Lyonnaises et les Lyonnais. Ces idées ont toutes été lues et analysées par les services de la Ville.

Elles devaient répondre à 4 critères principaux :

- Représenter une dépense d'investissement : un achat durable et réutilisable (comme du mobilier ou des travaux),
- Être d'intérêt général : servir au plus grand nombre,
- Être techniquement et juridiquement faisable par la Ville de Lyon,
- Être dans les compétences de la Ville.

Plus de 6 000 Lyonnaises et Lyonnais ont pu donner leur voix à leurs idées préférées pour retenir, fin 2022, 110 projets qui sont mis en œuvre par les services de la Ville.

La demande du citoyen à l'origine du projet, objet du présent marché,  **vise à faire de l'œuvre d'art qui sera créée, un véritable marqueur culturel du sud de la Confluence, afin que chacun ait envie de se prendre en photo devant.**

Elle a vocation à être implantée dans le jardin Gabriel Rosset.

Ce projet fait partie d'un projet plus vaste et global d'aménagement du square avec l'intention de le rendre plus agréable pour les riverains : plantation de mobilier urbain, table de tennis de table, bac à sable, création d'un verger, plantations, ...

Cf. 2 annexes jointes :

Annexe 1 : plan d'implantation du mobilier urbain

Annexe 2 : plan de végétalisation et liste des essences

---

## **2- ATTENDUS**

---

### **2.1 – Attendus artistiques et techniques concernant l'œuvre**

La Ville de Lyon confie à l'ENSBA le choix de l'artiste qui réalisera cette œuvre, laquelle devra présenter de grandes qualités esthétiques et artistiques. Toutes les esthétiques sont possibles. Toutefois, au vu de sa grande visibilité dans l'espace public et de sa situation dans un jardin appartenant à la Ville et ayant une fréquentation familiale, l'œuvre devra être adaptée à tous les publics et ne pas comporter d'éléments à caractère sexuel évident, politique ou violent de nature à heurter.

L'artiste devra justifier d'une expérience dans des projets destinés à l'espace public, ou à défaut, présenter, dans les éléments de sa candidature, une grande sensibilité aux exigences et contraintes particulières liées à l'espace public.

En particulier, en fonction de la nature du projet et de l'œuvre envisagée, les éléments suivants seront pris en compte :

- Sécurité des usagers du jardin (y compris des enfants)
- Conservation de l'œuvre dans le temps (éléments naturels, météorologiques et anthropiques, éventuelles dégradations).

En fonction de l'implantation retenue, l'auteur prendra également en compte la cohabitation entre son œuvre et le vécu des habitants dont elle deviendra un élément du cadre de vie.

L'œuvre doit également concourir à une intégration harmonieuse dans le paysage urbain dans lequel elle sera déployée (prise en compte de l'architecture, de l'environnement, du mobilier existant...)

La Ville s'engage à exposer l'œuvre pour une durée minimale de 5 ans dans le jardin G. Rosset. Au-delà de cette période, l'œuvre rejoindra la collection de la Ville de Lyon qui décidera de l'avenir de l'œuvre (exposition ou mise en réserve).

Les critères de sélection de l'artiste devront donc tenir compte des modalités techniques de conception et réalisation de l'œuvre, des matériaux et produits utilisés afin d'intégrer cette exigence de durée.

Cette œuvre ne devra nécessiter aucune maintenance ou intervention spécifique pour conserver et garantir un aspect conforme aux attentes du concepteur, dans un délai de 5 ans.

### **2.2 – Attendus en termes de participation citoyenne**

Ce projet ayant été déposé dans le cadre du BUPA, l'attente des citoyens est particulièrement forte.

La Ville de Lyon souhaite qu'ils soient associés au maximum à la réalisation de ce projet.

### **2.3 – Attendus en termes de réalisation**

La livraison de l'œuvre est attendue pour fin juin 2025.

---

### **3- DEROULE**

---

L'organisation du concours au sein du réseau des anciens élèves de l'Ensba Lyon devra permettre d'identifier un artiste en capacité de réaliser une œuvre d'art qui sera implantée dans l'espace public et dont la Ville de Lyon se portera acquéreuse.

Les opérations de sélection se font dans l'esprit d'un concours restreint, en deux temps avec :

- **Une première phase, dématérialisée, à l'issue de laquelle 3 artistes seront sélectionnés**, sur la base d'un CV, d'un portfolio et d'une note d'intention.
  - Le cv mentionnera notamment l'année d'obtention du diplôme et le statut professionnel de l'artiste au moment de la candidature.
  - Le portfolio devra présenter les références à des travaux antérieurs, voire si le candidat en dispose, des réalisations similaires, permettant de juger de la nature et de la qualité du travail déjà réalisé dans les 5 années précédentes. Il présentera les détails techniques de ces réalisations : donneur d'ordre, montant de la commande, moyens déployés, délai de réalisation, travaux préparatoires éventuels, etc...
  - La note d'intention (1 page maximum) précisera les grandes lignes de l'intégration de l'œuvre dans le paysage et la bonne prise en compte de tout environnement particulier.

Lors de cette première phase, la sélection des 3 candidats se fera sur les capacités professionnelles et techniques à savoir : la qualité des références présentées (60 %) et la qualité du projet envisagé (40%).

- **Une seconde phase durant laquelle les 3 artistes retenus seront invités à remettre une offre composée :**
  - D'un devis détaillé chiffrant le coût global du projet et obligatoirement les postes de rémunération, coût de production, estimation du coût de la cession des droits,
  - D'une esquisse. Pour réaliser l'esquisse, les trois artistes devront obligatoirement participer à une rencontre avec les habitants et usagers du jardin Gabriel Rosset afin de recueillir les attentes des citoyens pour ce lieu et de les intégrer à leur projet. Cette rencontre sera commune aux trois artistes.
  - D'une note de 3-4 pages présentant le projet artistique et son implantation dans le jardin Gabriel Rosset.

Le jugement des offres se fera selon les critères de jugement suivants :

### **1- La valeur technique (80 points)**

Ce critère sera analysé sur la base des éléments suivants :

- Qualité et originalité du projet présenté – 30 points
- Prise en compte des contraintes liées à l'espace public dans les modalités techniques de conception et réalisation de l'œuvre (conservation de l'œuvre dans le temps, sécurité des usagers du jardin, etc.) - 30 points
- Prise en compte des attentes citoyennes telles qu'exprimées lors de la réunion avec les habitants (sur la base de l'esquisse et de la note) – 15 points
- Prise en compte de la dimension développement durable par l'artiste – 5 points.

### **2- Valeur financière (20 points)**

Ce critère sera analysé sur la base du devis détaillé.

---

#### **4- ROLE DE L'ENSBA**

---

L'Ensba a en charge la publication du concours, la gestion des questions/réponses des candidats au cours de la consultation, la réception des candidatures et des offres de la seconde phase sous forme dématérialisée, l'organisation des deux réunions du jury et des réunions de travail associées notamment pour la rédaction des rapports d'analyses à chacune des phases, transmis à la Ville de Lyon en amont des jurys (analyse des candidatures et des offres).

Ces rapports constitueront une proposition de classement de l'ensemble des propositions reçues et devra permettre aux membres du jury de désigner les 3 artistes invités à remettre une offre, puis la proposition la plus satisfaisante au regard des attendus du concours. Afin de préparer les travaux du jury, le titulaire pourra envisager la réunion d'un groupe de travail en amont des deux réunions du jury.

Dans le cadre de la seconde phase, c'est aussi l'Ensba Lyon qui organisera avec l'appui de la Direction des Affaires culturelles, Mission Démocratie Ouverte, Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement la réunion de rencontre avec les habitants et usagers du jardin Gabriel Rosset.

L'Ensba suivra enfin le suivi de la réalisation de l'œuvre jusqu'à son achèvement au travers de la mise en place d'un comité de suivi constitué de la direction de l'Ensba et de la Ville de Lyon. Ces rendez-vous réguliers permettront de faire un point d'avancement avec l'artiste retenu et permettra d'identifier d'éventuelles difficultés et d'accompagner l'artiste dans la résolution de ceux-ci tout en partageant avec la Ville l'état d'avancement du projet.

---

#### **5- COMPOSITION DU JURY**

---

Afin de sélectionner les 3 candidatures qui seront retenues pour remettre une offre (phase 1), puis l'artiste titulaire (phase 2), un jury sera organisé par l'Ensba Lyon , comprenant :

- L'adjointe au Maire en charge de la démocratie ouverte
- L'adjointe au maire en charge de la culture
- Un représentant de la direction de l'ENSBA
- Un artiste professeur de l'ENSBA
- Un représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon
- Un représentant de la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville
- Un représentant du conseil de quartier
- Un représentant de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Le jury sera présidé par l'adjointe en charge de la démocratie ouverte.

---

#### 4- REMUNERATION

---

Un budget global de 30 000 € TTC est alloué à ce projet par la Ville de Lyon. Ce budget comprend la rémunération de l'artiste, les coûts de production de l'œuvre ainsi que les frais d'installation de l'œuvre qui ont été estimés à 12 000 €. La Ville de Lyon prend en effet à sa charge les frais de production et d'acquisition de l'œuvre retenue.

L'Ensba Lyon rémunérera de son côté à hauteur de 1 250 € chacun les 2 candidats non retenus à l'issue de la procédure pour leurs esquisses.

L'Ensba a également prévu le dédommagement sur justificatifs des déplacements des 3 candidats retenus pour la deuxième phase à la réunion publique avec les habitants. La prise en charge de ces frais se feront sur la base des remboursements de la fonction publique territoriale à savoir :

- . sur la base d'un déplacement en train en 2<sup>e</sup> classe (pas de voyage en avion) ou en voiture.
- . nuitée : 90 € petit déjeuner compris
- . indemnités kilométriques :
  - 5 CV et moins  
0,32€/KM
  - 6 et 7 CV  
0,41€/KM
  - 8 CV et plus  
0.45 € /KM
- . repas : 20 € maximum

---

#### 5- CALENDRIER

---

- Remise des candidatures : 01/12//2024 à minuit

- Jury 1 Ville de Lyon des 3 candidats invités à déposer une offre : semaine 51 (16-20/12)
- Invitation des 3 candidats : semaine 51 (16-20/12)
- Organisation de la rencontre avec les citoyens : semaine 2 (2025) (6-10/01)
- **Remise des offres par les 3 candidats : 16/02/2025 à minuit.**
- Choix du titulaire et information des 3 candidats : semaine 10 (10 au 14/03)
- Finalisation de l'œuvre : semaine 26

---

## 6- MODALITES DE CANDIDATURE

---

Le dossier de candidature est à adresser avant le 1er décembre 2024 minuit à l'adresse mail suivante [concoursgabrielrosset@ensba-lyon.fr](mailto:concoursgabrielrosset@ensba-lyon.fr) avec l'intitulé en objet « *Concours Jardin Gabriel Rosset* »).

Il comprendra sous la forme de 3 PDF :

- Le **cv** mentionnera notamment l'année d'obtention du diplôme et le statut professionnel de l'artiste au moment de la candidature.
- Le **portfolio** devra présenter les références à des travaux antérieurs, voire si le candidat en dispose, des réalisations similaires, permettant de juger de la nature et de la qualité du travail déjà réalisé dans les 5 années précédentes. Il présentera les détails techniques de ces réalisations : donneur d'ordre, montant de la commande, moyens déployés, délai de réalisation, travaux préparatoires éventuels, etc...
- La **note d'intention** (1 page maximum) précisera les grandes lignes de l'intégration de l'œuvre dans le paysage et la bonne prise en compte de tout environnement particulier.

# 2024

## BUPA\_JARDIN GABRIEL ROSSET

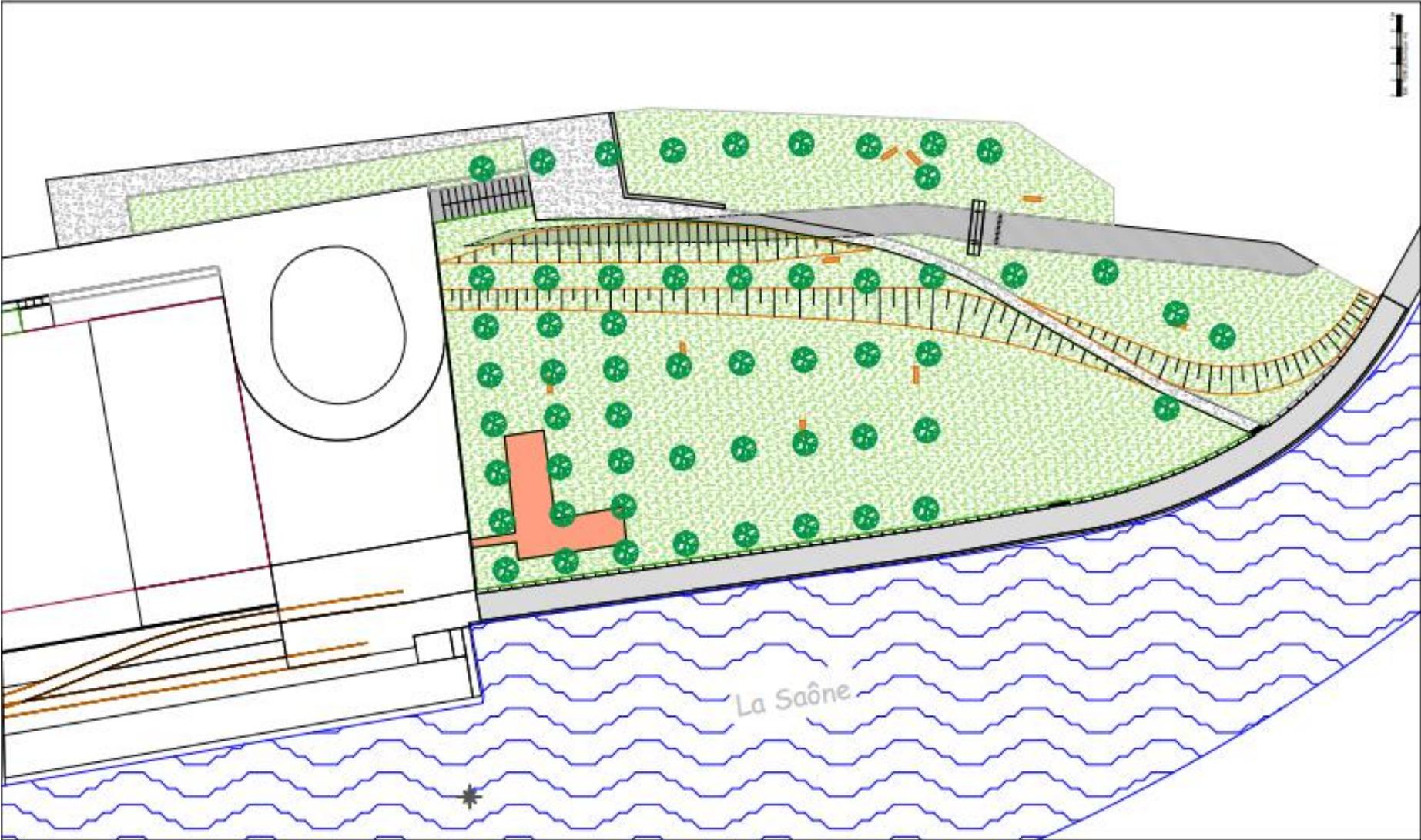
Plus d'équipements pour le jardin  
Gabriel Rosset

## Proposition suite rencontre sur site du 23-01-2024

- ▶ Tourner les bancs existants face au soleil et à la Saône
- ▶ Ajouter une table de pique nique
- ▶ Ajouter une table de ping pong
- ▶ Ajouter des bancs (2 unités) et chaises (3 unités) sur le partie haute
- ▶ Ajouter 1 banc dans la partie basse
- ▶ Ajouter 2 chaises longues/méridiennes

*Elément de précision : une étude est en cours pour l'installation d'un verger en partie haute*

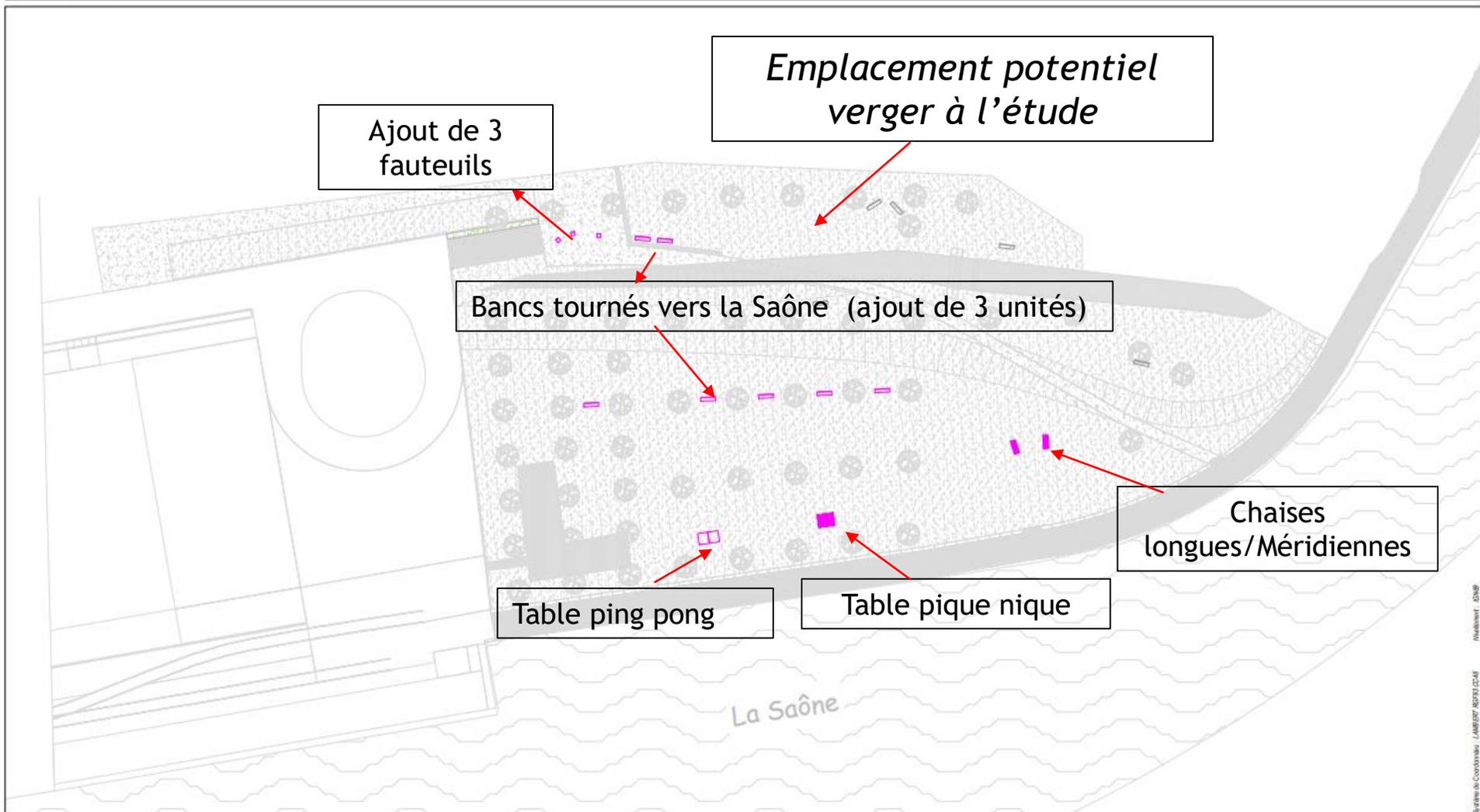
# Plan de l'existant



# Plan projet

## EQUIPEMENT

	Bancs existants conservés	[4U]
	Dépose de banc existant Stockage sur site avant repose	[7U]
	Banc avec 3 coussins	[2U]
	Chaise longue	[3U]
	Chaise	[1U]
	Table de ping-pong	[1U]
	Table de pique-nique	[1U]



SAÛNE IN COORDINATION / AMBISY' APRES 02.46  
VILLE DE LYON  
DELEGATION GENERALE DE LA VILLE DE LYON  
AU MOBILIER ET AUX TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES  
ET DE LA NATURE EN VILLE  
Service Gestion Patrimoine et Citoyenneté  
14 rue de la République - 69600 LYON - Tél : 04 78 27 81 81

Plan d'implantation  
Jardin Gabriel Rosset - Installation de mobilier

N°2244 - 39 Quai Raimbaud - 69002 Lyon  
MO :  
MOE :

1/500 PRO N°  
08/03/2024  
Rég. A

# Mobiliers G.Rosset (voir plan pour les emplacements)

- ▶ Chaises longues (mériidiennes)



- ▶ Table de pique nique



- ▶ Fauteuil



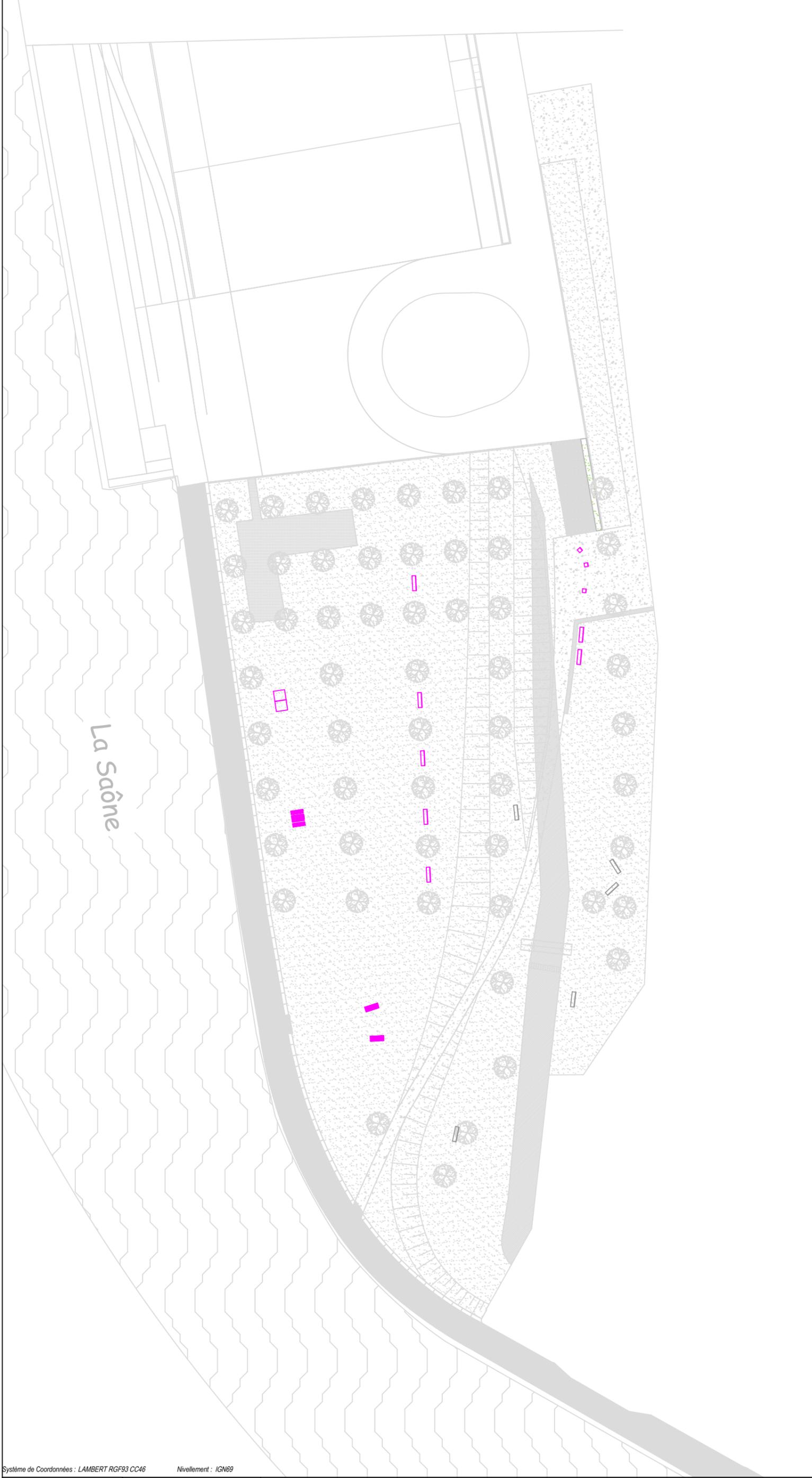
- ▶ Table de ping pong



- ▶ Banc

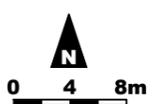


- ▶ Coût : fourniture hors pose TTC : 11 700,00€



EQUIPEMENT		
	Bancs existants conservés	
	Dépose de banc existant <i>Stockage sur site avant repose</i>	[4U]
	Banc <i>dont 3 fournitures</i>	[7U]
	Chaise longue	[2U]
	Chaise	[3U]
	Table de ping-pong	[1U]
	Table de pique-nique	[1U]

La Saône



Système de Coordonnées : LAMBERT RGF93 CC46      Nivellement : IGN69



DELEGATION GENERALE A L'URBANISME  
A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX  
DIRECTION DE LA BIODIVERSITE  
ET DE LA NATURE EN VILLE  
Service Gestion Publique et Citoyenne  
Hôtel de Ville - 69205 LYON Cedex 01 - Tel : +33 (0)4.26.99.63.30

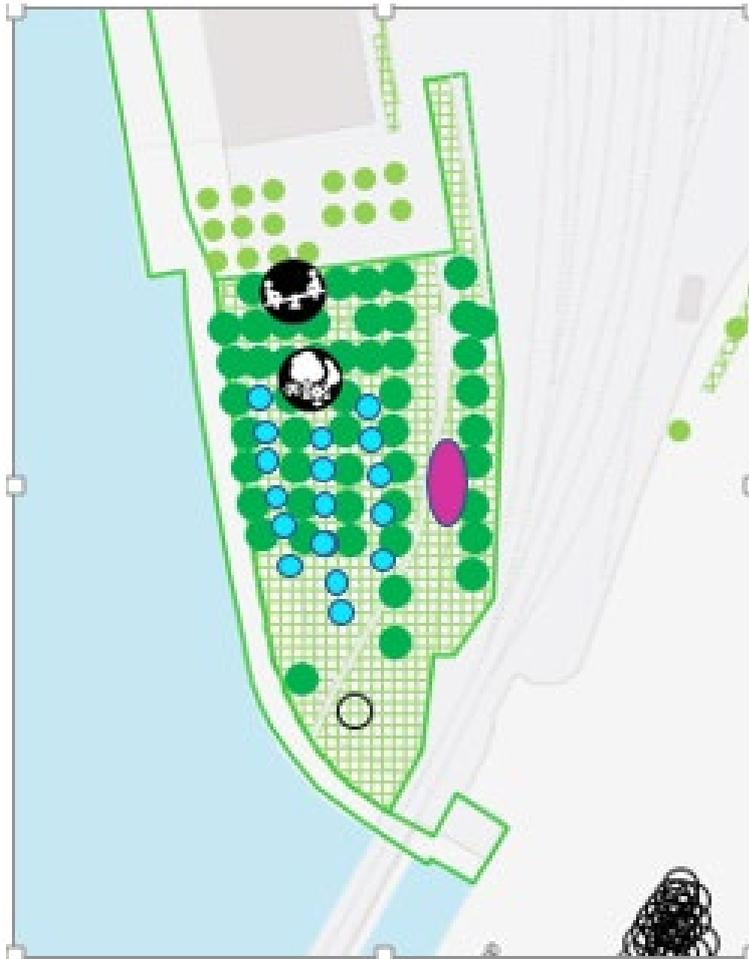
## Plan d'implantation Jardin Gabriel Rosset - Installation de mobilier

N°02244 - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon

1/500	PRO	N°
MO :		06/03/2024
MOE :		Ind_A

# Annexe 2 : plan de végétalisation et liste des essences

Pour l'implantation :



Essences

Cinammomun	camphora		14/16 tige		motte	9
Celtis	australis		14/16 tige		motte	8